

<http://www.ujfp.org/spip.php?article3726>



Communiqué du CRI : ZEMMOUR L'INCENDIAIRE ISLAMOPHOBE

- Lutte contre les racismes et les discriminations - Islamophobie -



Date de mise en ligne : mardi 23 décembre 2014

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Avec ses pseudos-théories, Eric Zemmour cherche depuis déjà bien longtemps à donner un fond idéologique à l'islamophobie, en voulant rendre présentable un discours qui n'est en fait que celui de la haine et de l'obscurantisme.

Les propos tenus dans le Corriere della Sera du 30 octobre 2014 prennent place dans une dérive très dangereuse pour la société française, car Eric Zemmour vise à donner des arguments aux pires xénophobes, encourageant à des actes qu'il serait dans l'impossibilité totale de contrôler. C'est le mécanisme même de l'incitation à la haine, et c'est en cela que nous ne pouvons rester sans réaction devant ces propos.

Grace à l'irresponsable soutien des médias, qui pendant des années ont accordé complaisamment des tribunes à ce chauffard de la pensée - déjà condamné pour incitation à la haine raciale - ces théories font des ravages dans la société française, qu'Éric Zemmour appelle à se préparer à une guerre civile contre les musulmans.

Ces propos, qui n'ont plus rien à voir avec les idées mais résultent du discours de haine, méritent une réponse judiciaire. La Coordination contre le Racisme et l'islamophobie (CRI) a demandé à son avocat maître Gilles Devers d'étudier les actions qui devront être entreprises.

De plus, CRI entend souligner qu'il ne s'agit pas seulement d'amener un homme en perdition à répondre devant les tribunaux, mais aussi d'apporter à la société française une réponse forte et rassurante sur l'attachement profond des musulmans à la démocratie et aux libertés.

Aussi, le CRI lance un appel à toutes les associations et groupes sensibles à ces questions pour organiser une réponse large et consensuelle, qui montrera le haut niveau de cohérence de la société française, face à ce petit incendiaire à courte vue.

Nous nous réjouissons que les principales associations de lutte contre l'islamophobie (CCIF, CRI et Comité 15 Mars) ont décidé de saisir, de concert, la justice afin de faire condamner cet incendiaire dont l'action d'insalubrité publique devient insupportable.

Fait à Lyon le 18 décembre 2014

www.crifrance.com

Lire aussi sur le même sujet :

<http://leplus.nouvelobs.com/contribution/1293343-eric-zemmour-et-la-deportation-des-musulmans-le-csa-doit-il-interdire-d-antenne.html>